Avertissements agricoles

GRANDES CULTURES



BULLETIN TECHNIQUE N°20 DU 1er AOUT 1990

BETTERAVE : Situation dans l'ensemble saine ne justifiant pas encore un traitement fongicide

SITUATION :

Oïdium : absence de symptômes.
Climat trop sec et rosée trop peu importante le matin pour favoriser le développement du champignon.

NB : Risque de confusion possible avec des symptômes de brûlure ou de coup de soleil couramment observés : taches également blanchâtres développées sur la face inférieure des feuilles mais qui ne disparaissent pas en les frottant.

Ramulariose : aucun symptôme observé.

Rouille : Début d'installation notée depuis une quinzaine de jours 1 à 40% des pieds touchés, variable selon les secteurs. Les niveaux d'infestation restent cependant faibles: quelques pustules par feuille atteinte.

Jaunisses : faible évolution des symptômes depuis 1 mois. Betteraves isolées (contaminations primaires) ou petits foyers représentant en général 1 à 10 % des pieds.

Phoma et alténaria : champignons secondaires s'installant sur des feuilles déjà affaiblies (carence, jaunisses, sécheresse). et pouvant envahir la presque totalité du limbe.
Très couramment observés.
Phoma : nécroses marron-clair.
Alternaria : nécroses noirâtres.

P 243



MINISTERE DE L'AGRICULTURE - D.R.A.F.
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 59048 LILLE CEDEX - Tél. 20.52.00.25

STATION REGIONALE : - Avertissements Agricoles - Laboratoire.
rue Bernard Palissy B.P. 47 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. 21.28.27.27

Abonnement annuel : à l'ordre Régisseur de Recettes D.R.A.F. Nord Pas-de-Calais

ISSN 0758-7988 - CPPAP n° 1865 AD

Noctuelles défoliatrices :

Des attaques de noctuelles sont couramment observées restant toutefois locales dans les parcelles: larges perforations irrégulières du feuillage.
Les chenilles du papillon sont verdâtres et mesurent 3 à 5 cm. Elles s'abritent aux pieds des betteraves et s'alimentent durant la nuit.

PRECONISATION :

MALADIES :

Aucune intervention fongicide n'est à ce jour pleinement justifiée.

Si vous avez déjà effectué un traitement en préventif, il devra très certainement être renouvelé en fonction :
- de la date de la 1ere intervention,
- du produit utilisé,
- du développement des maladies,
- et de la date d'arrachage.

Si ce traitement n'a pas été réalisé, soyez près à intervenir dès l'apparition des premiers symptômes d'oïdium ou de ramulariose.

NOCTUELLES :

Intervention justifiée uniquement en cas de très fortes attaques : application le soir d'un produit à base de pyrétrinoïde.